

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2009

Monsieur le Président présente Mr Fabien RINGEVAL, mis à disposition par le SERTAD pour assurer la fonction gestion de Mr Patrice BUTEL, Directeur Général des Services, absent en congés de longue maladie.

Il présente également, Mme Sandie BIROT, mise à disposition par le Sictom de Loubeau pour piloter le dossier IDEAL 79 mené par le SMITED.

Monsieur Jacques DIEUMEGARD est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour et demande l'ajout d'une décision budgétaire modificative. La demande est accordée.

BILAN D'ACTIVITES

Iso 14001

L'audit de certification ISO 14001 du complexe de traitement des déchets de La loge est programmé entre le 7 et le 10 décembre 2009. Un manuel reprenant toutes les procédures est en cours de rédaction. La mise en place de ses procédures est en cours. Les collaborateurs de La Loge sont très motivés par l'amélioration du service. Les chauffeurs sont également en formation éco-conduites.

Mr Roulleau rappelle la politique environnementale du SMITED qui a été affichée et communiquée à l'ensemble des élus, des agents et des interlocuteurs principaux du SMITED ainsi que publiée sur le site internet (www.smitted.org).

Tonnages 2009

La production de déchets du 1^{er} janvier 2009 au 31 juillet 2009 a été de 39510,70 tonnes de déchets dont 31157.37 tonnes de déchets ménagers résiduels triés et préparés à l'usine de tri mécano-biologique. La différence correspond principalement à la production de tout-venant. Sur les 31157.37 tonnes, 11693,54 tonnes de balles ont été produites, 7495.80 tonnes de stabilisats, 482.60 tonnes de fer vendues, 2069.34 tonnes de compost (norme NFU 44051) vendues, 2.88 tonnes de DEEE et 894.50 tonnes de refus. On constate 8 521 tonnes de pertes massiques.

Ideal 79

L'ADEME propose un nouveau dispositif financier en matière de prévention des déchets avec des objectifs à atteindre d'ici 2014 :

- réduction de 7 % des OM totales
- réduction de 15 % des DM résiduels

Ce soutien comporte 2 mesures :

- soutenir la création d'un plan départemental de prévention des déchets, qui dans le département sera le prolongement d'Idéal 79
- soutenir la création d'un programme local de prévention des déchets par les Collectivités le désirant

Dans ce cadre, le SMITED porte la création d'un programme local de prévention des déchets pour 6 de ses collectivités adhérentes :

- SICTOM de Loubeau
- Communauté de Communes de Parthenay
- SICTOM de Coulonges Champdeniers
- Communauté de Communes Cœur de Poitou
- Communauté de Communes Val du Thouet
- Communauté de Communes du Pays Thénezéen

Après concertation avec les différents territoires et en cohérence avec le Plan départemental de Prévention des Déchets un projet de programme est maintenant élaboré.

Le projet s'articule autour des thèmes suivants :

- Promotion du compostage et des techniques alternatives
- Incitation à l'Eco-consommation
- Dynamique d'acteur de la prévention des déchets
- Exemplarité de la Collectivité
- Promotion du STOP PUB
- Promotion de l'eau du robinet
- Déchets dangereux
- Promotion de la réparation et du réemploi
- Encourager à l'eco-production
- Communication

Ce projet reste dans la continuité de ce qui est mené sur le territoire depuis quelques années. Il est proposé de renforcer les actions ayant fait leurs preuves et de les développer.

La communication orale est au centre de ce projet : l'échange et la discussion étant les clés pour faire évoluer les mentalités.

Le Comité syndical se prononce favorablement sur le projet du programme local de prévention des déchets ainsi que sur son budget prévisionnel.

ASdél091009-AT02

RAPPORT D'ACTIVITE 2008

Monsieur le Président présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public dont un exemplaire a été remis à chaque délégué. Il sera débattu lors de la prochaine assemblée syndicale.

REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cadre de la démarche de qualité du SMITED et conformément à la loi, le règlement intérieur du SMITED a été adopté à l'unanimité par le comité hygiène et sécurité du Centre de Gestion des Deux-Sèvres le 9 juin 2009. Monsieur le Président rappelle les grandes lignes de ce règlement dont un exemplaire a été adressé à chaque délégué. Les membres du Comité Syndical sont informés du règlement intérieur.

ASdél091009-AA03

OUVERTURE DE POSTES

Conformément aux statuts de la fonction publique territoriale, dans le cadre de l'avancement de grade d'un agent en poste, il est proposé d'ouvrir un poste de technicien territorial à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2010.

De même, suite à différents mouvements de personnel au sein du SMITED, il est proposé d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 2^o classe à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

ASdél091009-AA01

FERMETURE DE POSTES

Annule et remplace la délibération du 10 avril 2009

Le 10 avril 2009, l'assemblée avait autorisé la fermeture des postes suivants :

- 4 postes d'adjoints techniques de 2^o classe à temps plein
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^o classe

L'avis du Comité technique paritaire étant intervenu après la décision de l'assemblée, il convient, pour respecter la procédure et de délibérer à nouveau sur ces fermetures de poste.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

ASdél091009-AA02

REGIME D'ASTREINTES SUR LE COMPLEXE DE TRAITEMENT DES DECHETS DE LA LOGE

Annule et remplace la délibération du 10 juillet 2009

Dans le cadre du plan de prévention général des risques liés à l'activité du SMITED, l'assemblée syndicale réunie le 20 octobre 2006 avait décidé de mettre en place un service d'astreinte et un protocole de procédure d'alerte en cas d'incident survenant en dehors des heures d'ouvertures des sites.

L'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de La Loge (installation classée pour la protection de l'environnement, implantée sur la commune de Coulonges Thouarsais) était à ce jour, dépourvue d'astreinte d'exploitation et de sécurité.

Il est proposé aux agents volontaires de La Loge d'assurer une astreinte d'exploitation et de sécurité en semaine et d'assurer en plus, deux rondes de surveillance le week-end, une le samedi et une le dimanche durant la période allant du 01/06 au 30/09 (période critique sur l'installation de stockage de déchets correspondant à la période estivale) et une ronde de surveillance à effectuer le samedi, sur la période allant du 01/10 au 31/05. (Période hivernale présentant moins de risque)

Le responsable d'exploitation et de qualité assurera l'astreinte de décision.

L'avis du Comité technique paritaire étant intervenu après la décision de l'assemblée, il convient, pour respecter la procédure et de délibérer à nouveau sur cette disposition.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

ASdél091009-AT01

REGLEMENT DE FORMATION

Les lois récentes relatives aux statuts de la fonction publique territoriale et notamment son volet formation demandent à mettre en place un règlement de formation qui sera accompagné annuellement d'un plan de formation des agents du SMITED. Ce règlement de formation a été adopté par le comité technique paritaire du Centre de Gestion des Deux-Sèvres le 14 mai 2009. Chaque délégué a reçu le règlement de formation.

Monsieur le Président rappelle les grandes lignes de ce règlement et fait état du plan de formation pour l'année 2010.

Les membres du Comité Syndical sont informés du règlement de formation et, ils seront amenés à se prononcer sur la proposition de plan de formation pour l'année 2010.

Les membres du Comité Syndical sont informés du règlement intérieur.

ASdél091009-AA04

Le plan de formation qui fait suite aux différents entretiens individuels avec les agents, est présenté aux délégués syndicaux. Ce plan sera présenté à la Commission technique paritaire et au CNFPT pour avis.

GUIDE INTERNE DE PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES

Annule et remplace la délibération du 10 avril 2009

Conformément au décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics, le guide interne de procédure de passation des marchés adopté le 24 juin 2005, révisé les 19 mai 2006, 27 juin 2008 et le 10 avril 2009 fait l'objet de modifications de certaines dispositions.

Les seuils de marchés sont fixés comme suit :

- Marché en procédure adaptée de 1^{er} niveau : 0 à 19 999 € HT pour les travaux, fournitures et services
- Marché en procédure adaptée de 2^{ème} niveau : 20 000 à 205 999 € HT pour les travaux
- Marché en procédure adaptée de 2^{ème} niveau : 90 000 à 205 999 € HT pour les fournitures et services
- Marché en procédure adaptée de 3^{ème} niveau : 206 000 à 2 500 000 € HT pour les travaux uniquement
- Marché en procédure adaptée de 4^{ème} niveau : 2 500 001 à 5 149 000 € HT pour les travaux uniquement.

Dès que le montant estimé d'un marché atteint l'un des seuils visés à l'article 26, ce Marché doit être passé selon une procédure formalisée.

Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité par les membres du comité syndical.

Les membres du Comité Syndical sont informés du règlement intérieur.

ASdél091009-MP01

ATTRIBUTION MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCE

Monsieur le Président rappelle qu'un appel d'offres ouvert a été lancé en application du décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 suite à la mission d'audit et de conseil en assurances confiée à la société PROTECTAS par délibération en date du 28 novembre 2008.

Le marché de services d'assurance comprend 4 lots :

- Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot n°2 : Responsabilité et risques annexes
- Lot n°3 : Flotte automobile et risques annexes
- Lot n°4 : Protection juridique des agents et des élus

Les avis de publicité ont été adressés au JOUE et BOAMP le 14 juillet 2009. Les offres devaient être remises le 10 septembre 2009. L'effet prévu des marchés a été fixé au 1^{er} janvier 2010 pour 5 ans.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 septembre 2009 et après analyse des différentes offres, la commission émet un avis favorable aux offres suivantes :

- Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes. L'offre retenue est celle formulée par la SMACL (option n°2 franchise de 1500€) pour un montant de 11918,94€ pour l'usine et pour les autres biens 786,67€.
- Lot n°2 : responsabilité et risques annexes. L'offre retenue est celle formulée par le SMACL pour un montant de 4633,33€ pour l'offre de base, 10153,35€ pour la responsabilité civile pollution et 1389,35€ pour la protection juridique.
- Lot n°3 : Flotte automobile et risques annexes. L'offre retenue est celle de GROUPAMA pour l'offre de base Formule n°1 pour 9983 € sans surprime tous risques engins.

- Lot n°4 : Protection juridique des agents et des élus. L'offre retenue est celle du cabinet JADIS / SRDP pour un montant de 147,90€.

Le comité syndical informé, les membres du comité suivent l'avis de la commission d'appel d'offres et le marché d'assurances est donc attribué tel que décrit ci-dessus. L'assemblée autorise le président à signer les différentes pièces du marché et lui demande de veiller à l'inscription de crédit nécessaire.

Les membres du Comité Syndical sont informés du règlement intérieur.

ASdél091009-MP02

MARCHES ATTRIBUES EN 2009

Depuis le dernier comité syndical un certain nombre de marchés ont été passés avec les prestataires ou fournisseurs. Dans le cadre de l'information du comité syndical les marchés attribués sont les suivants :

MARCHES DE FOURNITURES :

De 50 000 à 89 999,99 € Ht

N° Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2009.038	Chargeur télescopique plateforme de Ste-Eanne	24/09/2009	M3 JCB	85170	73 500,00	MAPA

MARCHES DE SERVICES :

De 133 000 à 205 999,99 € Ht

N° Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2009.034	Etude Optimisation Eco-Emballages	03/06/2009	Société ATLANCE	49000	150 342,70	MAPA

MARCHES DE TRAVAUX :

De 206 000 à 999 999,99 € Ht

N° Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2009.031	Aménagement du CSDU La Loge - Phase 2 Montant du marché global : 407 510,63 € HT	26/03/2009	PELLETIER - Lot 1 : Terrassement, réseaux et voirie	79143	253 023,13	procédure formalisée
		26/03/2009	SODAF GEO - Lot 2 : Etanchéité	85170	152 194,50	procédure formalisée
		26/03/2009	OUEST COORDINATION	56108	2 293,00	procédure formalisée
2009.021	Réhabilitation de la ferme HAY Montant du marché global : 322 433,15 € HT	16/03/2009	EUROVIA - Lot 4 : Abords - Réseaux	79300	45 222,07	procédure formalisée
		16/03/2009	BILLON SA - Lot 5 : Gros-œuvre	85800	110 463,93	procédure formalisée
		16/03/2009	BILLY - Lot 6 : Charpente et plancher	79330	22 972,48	procédure formalisée
		16/03/2009	BLANCHARD COUVERTURE - Lot 7 : Couverture Tuiles, Zinguerie	79300	17 641,27	procédure formalisée
		16/03/2009	S.M.C.C - Lot 8 : Menuiseries Bois extérieurs et intérieurs	79150	19 666,13	procédure formalisée
		16/03/2009	GUERET - Lot 9 : Cloisonnement, isolation	79100	15 631,59	procédure formalisée
		16/03/2009	GUERET - Lot 10 : Carrelage, Faïence	79100	10 390,38	procédure formalisée
		16/03/2009	BETARD PEINTURE - Lot 11 : Peinture, sols collés	85120	12 528,75	procédure formalisée
		16/03/2009	CMB - Lot 12 : Serrurerie	85120	9 194,96	procédure formalisée
		16/03/2009	SANITHERM - Lot 13 : Chauffage, ventilation	79304	19 667,26	procédure formalisée
		16/03/2009	GATINELECT - Lot 14 : Electricité	79202	31 833,24	procédure formalisée
		16/03/2009	SANITHERM - Lot 15 : Plomberie - Sanitaire	79304	4 521,09	procédure formalisée
		16/03/2009	OUEST COORDINATION	56108	2 700,00	procédure formalisée

Les membres du Comité Syndical sont informés.

ASdél091009-MP03

MODIFICATION BUDGETAIRE N°3

Afin de régulariser des écritures comptables, Monsieur le Président propose les mouvements de crédits suivants :

Section d'investissement : recettes

Compte budgétaire	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Excédent antérieur reporté		- 9172,46
1064	Réserves réglementées		+ 18 000,00
1068	Autres réserves		- 8 827,54

Les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité.

ASdél091009-AF01

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

Le Président du SMITED
Claude ROULLEAU

Le Secrétaire de Séance
Jacques DIEUMEGARD